

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 1933 du 16 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ2202782S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14776 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130613S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Stern	François	NIGEND : 144 223
--------------	----------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Joachim	Jérémie	NIGEND : 247 221
Misserey	Jérôme	NIGEND : 179 721

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Roland	Michaël	NIGEND : 349 248
Basset	Laurent	NIGEND : 171 795

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Sarrant	Rémi	NIGEND : 354 377
----------------	------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 février 2022.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
B. Thibaud